

ATD16 – Agence Technique de la Charente  
Surveillant : Romain Lacourarie  
241, Rue des Mesniers 16710 Saint-Yrieix-Sur-Charente  
N° d'enregistrement en application de l'article R. 6351-6 du code du travail :  
Préfecture de la Charente, Angoulême.

### Attestation de compétences relative à l'intervention à proximité des réseaux

(application de l'article R. 554-31 du code de l'environnement  
et des articles 21 et 22 de son arrêté d'application du 15 février 2012 modifié)

#### Domaine de compétence couvert par l'attestation :

(Cas où l'employeur est un responsable de projet ou son représentant)

**Préparation et conduite de projet (Concepteur)**

(Cas où l'employeur est un exécutant de travaux)

**Encadrement de chantiers de travaux (Encadrant)**

**Conduite d'engins ou Réalisation de travaux urgents (Opérateur)**

*Nota : l'attestation comme Concepteur vaut attestation comme Encadrant ou Opérateur, et l'attestation comme Encadrant vaut attestation comme Opérateur. Ne cocher toutefois qu'une seule des 3 cases ci-dessus.*

Je, soussigné Ronan MEVELLEC, Directeur de l'ATD16

Atteste que

**Monsieur CREPEAU Rémi**

Présenté par : Commune d'Aussac-Vadalle - 61, Rue de la République 16560 AUSSAC-VADALLE

à l'examen tenu le Mardi 01 Octobre 2024 relatif au domaine de compétences susmentionné,  
sous le n° de ticket d'examen 012731AC45B1

**a réussi cet examen.**

**La présente attestation est valable pour une durée de 5 ans à compter de la date de réussite à l'examen mentionnée ci-dessus.**

**Elle permet la délivrance par l'employeur d'une autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR), dont le délai de validité ne peut dépasser celui de la présente attestation.**

Fait à Saint-Yrieix-Sur-Charente  
Le 01/10/2024

*Le Directeur*



Ronan MEVELLEC

*Nota : la présente attestation n'a pas de valeur pour l'application d'autres réglementations que celle mentionnée dans le titre ; elle ne dispense pas non plus des autorisations nécessaires le cas échéant pour l'accès aux ouvrages des exploitants.*



Commune d'Aussac-Vadalle  
Madame Céline CROIZARD  
61, Rue de la République  
16560 AUSSAC-VADALLE

Saint-Yrieix-sur-Charente, le 01/10/2024

Affaire suivie par Ronan MEVELLEC  
Directeur  
Ligne directe : 05 45 20 07 60  
Courriel : [contact@atd16.fr](mailto:contact@atd16.fr)  
Réf. : xx 2024-78

Madame,

Je vous adresse les attestations de passage de l'examen AIPR, en date du Mardi 01 Octobre 2024, de votre/vos agent(s) présent(s).

Une attestation de compétence, vous permettra de délivrer, seulement au candidat qui a réussi son examen, l'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux.

Pour établir cette autorisation vous pouvez utiliser le formulaire réglementaire Cerfa 15465\*02 disponible à l'adresse suivante :

<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R42490>

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Directeur de l'ATD16



Ronan MEVELLEC